

# COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-34

## MARCHES N° 228-07 POUR L'ASSISTANCE A L'ORGANISATION D'UN EVENEMENT A PARIS POUR LA COMMEMORATION DU BICENTENAIRE DU TARN ET GARONNE AVENANT N°1

Le marché a été conclu pour l'assistance à l'organisation d'un événement à Paris dans le cadre des commémorations du bicentenaire du Tarn et Garonne.

A l'issu d'un dialogue compétitif en vertu des articles 36 et 67 du code des marchés publics, le marché a été notifié en date du 15 novembre 2007 à l'Agence Altédia pour un montant de 186 000,00€HT (222 456 €TTC).

En cours d'exécution du marché, est apparue la nécessité de modifier la prestation d'inauguration notamment pour y intégrer l'intervention des restaurateurs du Tarn et Garonne et la location d'une tente.

Le titulaire du marché a chiffré cette prestation à 17 236,00 €HT (20 614,26 €TTC).

Le montant initial du marché est augmenté comme suit :

Montant initial du marché HT	186 000,00
Montant de l'avenant HT	17 236,00
Nouveau montant du marché HT	203 236,00
TVA à 19,6%	39 834,26
Montant TTC	243 070,26

Cette augmentation représente 9,266% du montant du marché initial.

La commission d'appel d'offres en séance du 19 mai 2008 a accepté cet avenant.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général :

- l'avenant n°1 au marché n°228-07 relatif à l'assistance à l'organisation d'un événement à Paris pour le bicentenaire du Tarn et Garonne conclu avec l'Agence Altédia.

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 juin 2008**

CP 08/06-34

**MARCHES N° 228-07 POUR L'ASSISTANCE A L'ORGANISATION  
D'UN EVENEMENT A PARIS POUR LA COMMEMORATION DU  
BICENTENAIRE DU TARN ET GARONNE  
AVENANT N°1**

---

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu le marché n°228-07 du 15 novembre 2007 passé avec l'Agence Altédia pour l'assistance à l'organisation d'un événement à Paris dans le cadre des commémorations du bicentenaire du Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 19 mai 2008,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve l'avenant n°1 au marché susvisé ayant pour objet la modification de la prestation d'inauguration, augmentant le marché initial de 17 236 €HT, le portant ainsi à 203 236 €HT soit 243 070,26 €TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant, au nom du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,